

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2016, une enquête publique est ouverte du 19 septembre au 19 octobre 2016, soit 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de MAULEON et de la commune de LA CHAPELLE LARGEAU, commune associée de MAULEON, portant sur la demande d'autorisation présentée par l'EARL LES COEURS VAILLANTS relative au projet d'extension d'un élevage avicole, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de MAULEON et à la mairie annexe de LA CHAPELLE LARGEAU, du 19 septembre au 19 octobre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MAULEON, siège principal de l'enquête, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle «EARL LES COEURS VAILLANTS», à l'adresse e-mail suivante : commissaire-enqueteur@mauleon.fr.

Madame Geneviève SAUVE, Ingénieur des Eaux et Forêts retraitée désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures et lieux suivants :

- **lundi 19 septembre 2016 de 14 h30 à 17 h30 en mairie de MAULEON**
- **mardi 27 septembre 2016 de 9 h30 à 12 h30 en mairie annexe de LA CHAPELLE LARGEAU**
- **samedi 8 octobre 2016 de 9 h00 à 12 h00 en mairie de MAULEON**
- **jeudi 13 octobre 2016 de 9 h30 à 12 h30 en mairie de MAULEON**
- **mercredi 19 octobre 2016 de 14 h30 à 17 h30 en mairie de MAULEON**

En cas d'empêchement de Madame Geneviève SAUVE, Mme Marie-Christine BERTINEAU, inspecteur principal de la Poste en retraite, la remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement, à la mairie de MAULEON et à la mairie annexe de LA CHAPELLE LARGEAU pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de l'EARL LES COEURS VAILLANTS - Le Fourneton 79700 LA CHAPELLE LARGEAU.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales »).